

Synthèse des rencontres du 6 avril 2019 et du 1^{er} mars 2019

Pour ne pas rater les prochains rendez-vous et vous tenir informé :

www.bloqurbanisme.vialas-commune.fr onglet « suivi de travaux » "ou abonnez-vous à la newsletter municipale sur le site www.vialas-commune.fr"

1



Déroulement de balade urbaine du 6 avril 2019

M Lafond, architecte du groupement ATELIER LAFOND – GAXIEU (Bureau d'études), a précisé le processus d'élaboration du projet, basé sur leur compréhension large du territoire, leur analyse du village et les attentes et propositions exprimées par les habitants (cahier des charges citoyen).

Sur place, l'ensemble du groupe a pris connaissance du projet en cours d'élaboration et a pu interpeller directement l'architecte. L'essentiel de la rencontre a porté sur la place du village, mais les deux autres secteurs (le « belvédère » - près de la terrasse du café) et le parking dit « des vignes » ont également été abordés et questionnés.

Afin de mieux se représenter le projet, certains éléments forts ont été matérialisés :

Emprises matérialisées sur la place :

- Le parvis envisagé en granite sur la section « église /office de tourisme »
- L'impact de l'embranchement sur l'actuel jardin.
- Le petit verger envisagé devant l'ancienne gendarmerie.
- Un des modules « assises / bosquet d'arbres ».

Emprises matérialisées sur le belvédère :

- Le belvédère envisagé en granite, aménagé en placette,
- L'emprise des places de stationnement créées le long du mur, face à la placette.



Compte tenu de la météo, les participants ont achevé les échanges en salle !

Observations et remarques des participants

Nous vous proposons la synthèse ci-après, qui reprend les observations des participants à la réunion publique du 01/03/19 augmentés de celles des participants à la balade urbaine du 6 avril (surlignés en jaune). Les réponses de l'architecte sont données en orange. Nous espérons avoir rendu fidèlement les échanges, si vous voulez apporter des précisions à ce document, nous vous invitons à contacter la mairie : 04 66 41 00 05 ou mboulangier.marievalas@orange.fr.

A. « Matériaux et paysages »

Ce que dit le projet (par M Lafond) :

Le projet propose de réinterroger les ressources locales et de faire un apport de matérialité en lien avec le territoire :

- la pierre (granite) est proposée pour la mise en œuvre de certains sols comme les parvis, les gradins et les emmarchements.
- le béton, avec une granulométrie recherchée, est proposé ponctuellement notamment sur le mobilier, les « plaques » au sol recevant les bosquets d'arbre sur la place, etc. ...
- le métal est aussi proposé dans les garde-corps qui remplaceront ceux existant sur la place de la Gendarmerie ainsi que sur le belvédère bas et le parking.

Le projet propose de mettre en valeur la matérialité existante, les murs en pierre, les différents sols existants (sols pavés, sol de la place de la gendarmerie, etc.)

Les points abordés par les participants le 01/03, repris ou augmentés lors de la balade urbaine du 06/04 (en jaune)

- Besoins pris en compte : patrimoine et identité locale, mise en valeur des points de vue.
- Originalité : création d'espaces intimistes et d'espaces collectifs
- Questions et observations :

Concernant le « parvis » au-dessus de la place niveau route :

- Est-ce que les matériaux vont supporter les circulations et notamment les circulations de véhicules lourds ? La mise en œuvre des sols et notamment les sols en pierre, est calculée pour répondre aux contraintes des passages fréquents de véhicules légers, mais aussi poids lourds. Le Calepinage et la taille des matériaux répondront à cette contrainte durablement.
- Les escaliers et les gradins ne risquent-ils pas de donner un aspect minéral à l'espace vert ? Le village est très minéral, ce sont les choix de re-végétalisation qui feront l'équilibre. Les gradins ont une fonction, ils servent d'assises face au Trenze et face au grand paysage, visibles par la percée à côté du collège.
- Est-il envisageable de réduire la dimension des gradins pour préserver l'espace enherbé ? Oui, légèrement à condition de déplacer la croix, car si elle reste à cette place il faut un « périmètre » de circulation autour. Les contraintes de réglementation PMR (Personnes à Mobilités Réduites) nous obligent à prendre en compte certaines largeurs obligatoires.
- Que va-t-il advenir de la croix, qui surplombe actuellement le jardin du haut ? La croix impacte le dimensionnement du parvis ; si elle était maintenue à son emplacement actuel, le parvis aurait dû être plus large et empiéter plus sur le jardin, car la circulation PMR doit être possible autour de cet élément. Or les habitants et les élus ont souhaité qu'un maximum de superficie soit dédié au jardin. Et c'est possible, si on déplace la croix, nous avons en conséquence proposé un parvis plus étroit (mais plus long) par rapport au dessin initial. La commune dispose de l'autorisation de déplacer cette croix, qui appartient au patrimoine communal. Il convient désormais de lui trouver une place adéquate, c'est-à-dire une place qui nous ne contraigne pas l'aménagement de l'espace public, qui la mette en valeur, puisqu'il s'agit d'un patrimoine communal, et enfin qui tienne compte de sa taille, car elle est assez imposante.
- Est-ce qu'il est possible de donner un effet « brut » aux matériaux ? Oui, nous avons entendu le souhait de mettre en œuvre des matériaux bruts.
- La création du parvis met effectivement en valeur la place, l'église et l'office de tourisme, mais par quels dispositifs réduire la vitesse des véhicules, des chicanes ? Les chicanes sont intéressantes lorsque la voie est large. Ici, la voie est étroite est aujourd'hui, lorsque deux véhicules se croisent, ils sont obligés de rouler sur les trottoirs. C'est pour cela que cette voie n'a pas de bordure, afin de laisser au même niveau circule route et trottoir. Le projet propose un changement de matérialité et d'effet roulant au sol. En effet, penser le parvis comme un espace piéton traversé par la voiture n'est pas la même chose qu'une route traversée par le piéton. Nous devons définir plus précisément ces changements de sols.
- Le parvis est accessible aux personnes à mobilité réduite au PMR, et les autres espaces ? Effectivement, le belvédère près du commerce, le parvis et la place sont accessibles PMR (par la rue), mais au regard de la pente importante il n'y a pas d'accès PMR entre les deux niveaux de la place. La création d'une rampe n'a pas été envisagée compte tenu de son emprise et de son coût. Chaque nouvel élément d'espace public est accessible au PMR. Nous ne pouvons, c'est un regret, reconstruire la totalité des aménagements existants pour répondre à l'accessibilité des espaces publics. En effet, pour être accessible à

l'ensemble des aménagements actuels, nous devons revoir la totalité du bourg-centre et pas seulement quelques parties. Toutefois, le projet est dans l'optique d'améliorer l'existant.

Concernant la place

- **La place devient piétonne, le stationnement en haut de la place, sur la route départementale, qui gêne également la vue sur le paysage, va-t-il être supprimé ?** Non, le stationnement est maintenu, il pourrait être règlementé comme c'est le cas actuellement pendant la saison estivale aux Esparnettes, mais ce n'est pas acté. A cet endroit, le projet prévoit de laisser le parapet afin d'éviter de mettre en scène la voiture depuis la place de la Gendarmerie.
- Vous supprimez les « potences » en granite et les remplacez par une rambarde, est-ce que ça ne sera pas monotone ? Effectivement les « potences » et le parapet du bas sont supprimés pour ouvrir la vue, notamment depuis les assises. Ce sont les modules « bosquets d'arbres et assises » qui vont donner un rythme à ce linéaire.
- Est-ce qu'il n'est pas possible d'ouvrir davantage les parapets au niveau haut ? Il est possible d'étudier cette proposition sous la condition de ne pas mettre de voiture, mais de laisser le passage des piétons.
- **Pourquoi ne pas supprimer entièrement le parapet et le remplacer par une balustrade ?** La question s'est posée, mais puisque le stationnement restera possible rue haute, le parapet cache les voitures, depuis la place il est plus agréable de voir des pierres que des autos.
- **Est-ce que le sol de la place restera en l'état ?** Le sol actuel permet une certaine polyvalence des activités, en ce sens, il est estimé satisfaisant. En l'absence de circulation automobile, la poussière devrait être réduite. Avec les plantations, la réverbération sera un peu atténuée.
- Pourquoi créer un mur au gradin de l'intersection collège /route départementale ? Il n'y a pas de nouveau mur, c'est celui qui existe. Nous sommes en train d'étudier précisément les gradins et la morphologie de cet espace avec l'arbre à conserver.

3

Le Belvédère (près du café)

- **La matérialisation des places de stationnement le long du mur ne va-t-elle pas gêner la giration des véhicules lourds ?** La proposition intègre les normes en matière de giration. Le projet devra bénéficier de la validation de l'autorité compétente pour cette route, c'est-à-dire le Département.
- **Est-ce que le marché pourra toujours se tenir sur cet emplacement ?** Oui absolument, cet espace est aménagé d'une part pour permettre de mettre en valeur la vue depuis la placette et d'autre part pour permettre des animations commerciales. La borne électrique dédiée au marché est maintenue et sera peut-être un peu décalée et mise en discrétion. La placette pourra accueillir un stand ou des tables, les véhicules du marché pourront se garer sur les emplacements de part et d'autre de la rue, qui leur seront réservés le jour du marché.
L'ensemble des aménagements vise la qualité de l'espace public pour le bien-être de tous les usagers, mais il s'agit également de travailler sur le cadre ou autrement dit « l'écran » des activités marchandes.

Le parking dit « des vignes »

- **Vous n'avez pas matérialisé la circulation entre le parking et le belvédère ?** Effectivement, à ce stade du projet nous n'avons pas encore abordé la signalisation horizontale (passage piéton, etc), nous allons avancer sur cet aspect prochainement. Sur la section du belvédère, nous pouvons étudier la possibilité de décaler légèrement les places de stationnement du belvédère pour permettre aux piétons une circulation hors chaussée.
- **Pour rendre la priorité aux piétons dans l'espace public, il est nécessaire d'obtenir un maximum d'espaces de stationnement à proximité directe du village, peut-on augmenter le nombre de places en face du parking que vous allez créer ?** Il est possible de dédier l'espace des colonnes de tri au stationnement mais cela induit de trouver une nouvelle localisation pour ces colonnes de tri qui semblent fortement utilisées, et qui doivent évidemment être accessibles au véhicule de collecte des déchets.
Pour le parking « ouvrage », il existe plusieurs scénarii, le nombre de places varie mais cela a également un impact budgétaire très important. La commune pour l'instant n'a pas tranché, elle demande que la priorité soit donnée aux espaces à vivre.

B. « Végétaux »

Ce que dit le projet (par M Lafond)

À la lecture du cahier des charges citoyen, une demande a été faite sur la place du végétal dans le projet. Ce dernier y répond en favorisant différentes essences d'arbres de différentes tailles :

- Un verger est créé entre la place de la gendarmerie et les logements dans l'ancienne gendarmerie. Ce verger permet de donner un « fond de scène » à la place et de garantir le passage entre le tout public et l'espace privé, voire intime, des logements.

- Des bosquets d'arbres sont prévus sur la place de la gendarmerie en lieu et place de nouveaux sols avec les assises proposant de nouveaux usages. Le projet propose des merisiers platanes stériles à feuilles caduques pour leur capacité d'ombrage et leur taille facile.

Les arbres existants, de l'entrée du village et au jardin haut de la place de la gendarmerie, sont mis en valeur par le projet

Les points abordés par les participants le 01/03, repris ou augmentés lors de la balade urbaine du 06/04 (en jaune)

- a. Besoins pris en compte : re-végétalisation, confort thermique, climat, saisonnalité
- b. Originalité : création de modules « bosquets d'arbres + assises », un petit verger pour « habiller le fond de la place »
- c. Questions et observations :
 - Puisqu'il y a aura des plantations, il faudra être patients ! **Quelle est la taille maximum des arbres au moment de la plantation ?** Les bosquets seront composés d'arbre de différentes tailles, les muriers platanes devraient faire 2m50 au moment du chantier. Les autres essences plantées avec les muriers platanes ne sont pas encore choisies, si vous avez des propositions, faites-les connaître.
 - Sur le parking comment sera limitée la pollution liée au stationnement ? **Un collecteur d'hydrocarbures est prévu.**
 - **Est-ce que la végétalisation de la place va limiter la propagation des sons ?** La configuration de la place favorise la réverbération des sons, la limitation de la vitesse de circulation sur la route départementale, la piétonisation de la place, devraient agir favorablement pour le confort sonore, mais les aménagements ne peuvent pas réduire les incivilités.
 - **Quelle sera la nature des sols du jardin du haut ou du verger ?** L'objectif est d'enherber ces espaces (comme le jardin du haut actuellement, l'aspect devra être rustique et l'entretien facile.
 - **Est-ce que les arbres de la placette du belvédère vont être coupés ?** Non pas du tout, ils contribuent à la beauté du lieu et semblent en bonne santé.

C. « Mobilier urbain »

Ce que dit le projet (par M Lafond)

Le mobilier urbain est une des pièces du puzzle du projet d'espace public. Toutefois, c'est toujours ces éléments qui sont le plus critiqués : matière, assises, dossiers, vues, orientations, nombre ... le projet prévoit des usages avec du mobilier ou non comme les gradins peuvent garantir des assises, mais ne sont pas des bancs isolés. Le projet a identifié du mobilier urbain par des volumes simples, massifs, à hauteur d'assises. L'enjeu est de concevoir, implanter, un mobilier qui répond aux intentions du projet dans sa globalité et non d'une réponse individualisée : « que veut le projet ? ».

Les points abordés par les participants le 01/03, repris ou augmentés lors de la balade urbaine du 06/04 (en jaune)

- a. Besoins pris en compte : convivialité, intimité / visibilité, identité, mise en scène de l'eau.
- b. Originalité : création de « modules : bosquets d'arbres + assises »
- c. Questions et observations :
 - Dans le projet la rigole d'eau de l'espace vert disparaît ? **Oui, notre proposition est de maintenir un point d'eau à cet endroit par la présence d'un « miroir d'eau »** (mise en valeur de la pente de sol à Vialas, miroir du ciel sur l'eau, jeu pour l'été) et de recréer une fontaine sur la place de la Gendarmerie (bruit de l'eau).
 - Pouvez-vous expliciter le concept de miroir d'eau (Profondeur ? Emprise ? etc.) ? Pourquoi ne pas mettre un bassin ? Le miroir d'eau reprend les dimensions des éléments d'assises de la place de la Gendarmerie. Ces éléments sont dimensionnés par le « Nombre d'Or » qui donne les proportions du lien fondamental entre la Nature et l'Homme. Le miroir d'eau est peu profond, mais il peut s'étudier comme un bassin. L'idée étant de ne pas faire un lieu à risque pour l'ensemble de la population permanente et saisonnière.
 - **Est-ce que le lampadaire de la place va être conservé ?** Oui, la solution d'un point lumineux unique est intéressante et économe. Votre ciel nocturne est labellisé, c'est une chance. Le syndicat d'électrification et d'énergie en lien avec le Parc National des Cévennes apportera des préconisations en matière de gestion (luminosité, programmeur, etc.).
 - Sur les documents l'aspect de votre mobilier urbain est très « massif » : **Nous avons représenté des volumes.** Lors du concours, nous ne voulions pas mettre en avant un « design » déjà finalisé. La question est ouverte et doit être en cohérence avec les intentions de projet.
 - **Vous ne présentez pas de mobilier urbain en bois ?** Effectivement, ce n'est pas notre parti pris. Nous vous invitons à transmettre des illustrations de vos attentes et nous pourrions les analyser et en débattre.
 - **Est-ce qu'il ne faudrait pas un banc au petit verger ?** Il est possible de rajouter du mobilier à certains points stratégiques, par exemple devant ou dans le verger.
 - **Sur les dessins de la place, il y a des stores/voiles ?** Il s'agissait de démontrer que l'espace reste disponible pour des manifestations, ces installations seront possibles mais elles ne sont pas incluses dans le chiffrage.